

Études d'économie politique.

VI.

NÉCESSITÉ DE CONSTRUIRE DE SUITE LE CHEMIN DE FER DE CHALONS A LYON.

Le Ministre des Travaux publics vient de présenter à la Chambre des Députés un projet de loi relatif à la construction d'une partie du chemin de fer de Paris à la Méditerranée. Le texte de ce projet n'est pas en rapport avec son titre : bien loin de proposer l'exécution immédiate du chemin de fer de Paris à la Méditerranée, il propose seulement de pourvoir à l'exécution du tronçon entre Paris et Chalons-sur-Saône, et il laisse dans une complète incertitude l'époque à laquelle sera exécutée la continuation de ce chemin de Chalons à Lyon.

Cet ajournement implicite d'un chemin de fer dont la